

REGLEMENT INTERIEUR

D'utilisation des installations sportives

Article 1 : Toute utilisation des équipements doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

Article 2 : Le stade est ouvert 7j/7 de 8H30 à 21H30 aux utilisateurs. En cas d'intempéries ou par nécessité de service, ces horaires pourront être modifiés. Pour ces mêmes raisons, le stade pourra être temporairement fermé aux utilisateurs.

Article 3 : Les véhicules et les 2 roues sont interdits sur le site sauf services et autorisation spéciale. Ils doivent, de ce fait, stationner aux emplacements prévus à cet effet.

Article 4 : Toute perte, dégradation ou mauvais comportement dans les vestiaires et sur le site, est imputable au responsable de groupe.

Article 5 : Il est interdit de fumer dans les vestiaires et les locaux attenants.

Article 6 : Il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées et des bouteilles en verre sur le site.

Article 7 : Toute dégradation du matériel sportif et urbain doit être signalée au responsable de site.

Article 8 : Le prêt des clefs de vestiaire ne peut être fait quand échange d'une pièce d'identité.

Article 9 : En cas de vol, le conseil général des Hauts de Seine décline toute responsabilité.

Article 10 : Respectez la faune et la flore. Certaines zones sont sensibles (massif de fleurs, nouvelles plantations, etc...).

Article 11 : Les animaux sont interdits (même tenus en laisse) sur le site.